



COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Le mardi sept février deux mille vingt-trois à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi premier février deux mille vingt-trois.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Dominique HAEFFELÉ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : M. Marc MILTENBERGER (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Christelle HUSS (procuration donnée à M. Jean-Luc BROGER), M. André MEHN (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 01/2023 : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

Entendu les explications du Maire,

Vu le rapport joint à la présente délibération

Sur proposition de l'adjoint en charge des finances

Le conseil municipal :

- a discuté sur les bases du rapport présenté,
- a débattu sur les orientations budgétaires.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.



COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Le mardi sept février deux mille vingt-trois à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi premier février deux mille vingt-trois.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Dominique HAEFFELÉ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : M. Marc MILTENBERGER (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Christelle HUSS (procuration donnée à M. Jean-Luc BROGER), M. André MEHN (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 02/2023 : Projets sur l'Espace Public de l'année 2023

Projets sur l'espace public :

- Programmation 2023 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Le programme 2023 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme, est de 30 M€ pour l'année 2023. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 2,4 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 1,03 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 2,7 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 6,3 M€ pour les opérations d'intérêt local T2,
- 3,85 M€ pour les opérations d'intérêt métropolitain T3,
- 13,72 M€ dédiés aux opérations du plan vélo T4.

Cette enveloppe est complétée par des crédits récurrents d'entretien des routes métropolitaines interurbaines à hauteur de 6,3 M€ (2,8 M€ pour les Ex-Routes Départementales et 3,5 M€ pour l'Ex-Réseaux Routier National), ainsi que, pour 2023 par des crédits d'entretien des voiries de compétence métropolitaines sur le territoire du Port Autonome de Strasbourg à hauteur de 3,7 M€.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, en accompagnement des opérations de voirie ou sur des besoins patrimoniaux, ainsi que celles du Schéma directeur d'assainissement (SDA) sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les opérations du programme 2023 concernant Wolfisheim sont mentionnées au tableau ci-après, qui détaille les différents projets :

WOLFISHEIM

Opération	2023WOL03		WOLFISHEIM		Etudes et travaux			1	
Site projet	RM 451 hors agglomération								
Tranche	11	Début	Gantoue M351 bielle M351		Fin	Wolfisheim			
Valeur Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe	Tableau	Ex-RD	UJO	non	
Voie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante	Réfection		Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	50 000 €
								TTC	50 000 €
								Total délibéré EMS	50 000 €
Opération	2023WOL02		WOLFISHEIM		Etudes et travaux			2	
Site projet	RUES DU PRINTEMPS ET DU HAUT-BARR								
Tranche	11	Début	Complet		Fin	Complet			
Valeur Prévisionnel	225 000 €		MOE	Externe	Tableau		UJO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur branchements	Renouvellement		Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	225 000 €
								TTC	225 000 €
								Total délibéré EMS	225 000 €
Opération	2023WOL01		WOLFISHEIM		Etudes et travaux			3	
Site projet	RUE ALBERT SCHWEITZER - trottoir								
Tranche	11	Début	Complet		Fin	Complet			
Valeur Prévisionnel	48 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	UJO	non	
Voie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection		Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	18 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Couduite branchements	Pose		Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	30 000 €
								TTC	48 000 €
								Total délibéré EMS	48 000 €

Les projets sont réalisés principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Certains projets pourront faire l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage : ils donneront lieu à l'élaboration d'une convention spécifique à adopter lors d'une délibération conjointe entre l'Eurométropole de Strasbourg et le délégataire.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur décembre 2022.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Pour des raisons pré-opérationnelles, certains projets identifiés au programme 2024 feront l'objet d'études d'opportunité, de faisabilité et de concertations dans l'objectif de consolider les montants et d'anticiper les contraintes (administratives, techniques et environnementales).



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2023 telles que mentionnées au tableau susvisé.
- **Charge** le Maire d'exécuter toutes les démarches afférentes à ces projets

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Le mardi sept février deux mille vingt-trois à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi premier février deux mille vingt-trois.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Dominique HAEFFELÉ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : M. Marc MILTENBERGER (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Christelle HUSS (procuration donnée à M. Jean-Luc BROGER), M. André MEHN (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 03/2023 : Demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu l'annonce par la Première Ministre en date du 27 août 2022 de création et d'inscription du fonds vert dans la loi de finances pour 2023,

Vu La circulaire TREL2235937C du 14 décembre 2022, publiée le 18 janvier 2023 précisant les modalités de mise en œuvre du fonds vert,

Vu la délibération du 5 octobre 2021 d'engagement des communes dans le programme ACTEE-AMI SEQUOIA,

Vu la délibération du 1^{er} février 2022 portant demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique et thermique de bâtiments communaux,

Vu l'audit de la société IMAEE en date du 18 octobre 2021,

Vu les conclusions du cabinet d'architecte KALEOS sur l'audit de la société IMAEE,

Considérant le caractère vieillissant d'une partie des infrastructures publiques de la commune,

Considérant l'augmentation constante du coût de l'énergie,

Considérant les évolutions intervenues dans l'intervalle des études précitées, en particulier en ce qui concerne les prix des matériaux,

Monsieur le Maire revient sur le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Les coûts des matériaux étant particulièrement fluctuant, les estimations de la maîtrise d'œuvre sont à ajuster à la hausse.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

Également Monsieur le Maire indique que la rénovation en question doit porter en priorité sur les écoles, à savoir l'école Maternelle Maxime Alexandre et l'école Élémentaire Germain Muller. Aussi, dans l'immédiat, il est proposé de retirer du plan de rénovation énergétique la bibliothèque et l'école de musique.

Ceci étant exposé le plan de financement ci-après vient se substituer à celui du 1^{er} février 2022 :

Subventions sollicitées (Hors Certificat d'économies d'énergies, le calcul de la participation communale ne s'apprécie en effet qu'au regard des financements apportés par les seules personnes publiques)	Taux d'aide recherché	Montant attendus en € sur une base totale des travaux pour les sites des deux écoles (intégrant travaux/Moe, Diagnostics, bureaux de contrôle) de 712 920 € HT	
		Hypothèse où le projet bénéficie de Climaxion	Hypothèse où le projet bénéficie du FEDER
Etat (Dsil, Detr ou Fonds vert)	40 %	285 168 €	
	18,6%		132 500 €
REGION (Climaxion)	18.6 %	132 500 €	
FEDER Nb : après plusieurs rendez-vous avec les responsables du FEDER (fonds européen de développement régional), géré par la Région Alsace, il ne sera pas possible d'avoir l'assurance de bénéficier de ces fonds avant le quasi-achèvement des travaux. Le FEDER intervient après les autres financeurs pour un taux maximum de 60%. Le FEDER ne peut en revanche intervenir en complément de Climaxion. Dès lors, il est proposé de solliciter le FEDER à un taux maximum et de renoncer au dispositif Climaxion si le projet se voit attribuer une aide FEDER et si celle-ci est plus avantageuse que le dispositif Climaxion.	60%		427 836 €
CEA (notification d'attribution parvenue le 03/11/22)	1,40 %	10 000 €	10 000 €
Commune La participation minimale d'une commune doit être de 20 % du montant total des financements publics	40 %	285 252 €	
	20 %		142 584 €
		712 920 €	712 920 €



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- de confirmer le principe du projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux précités,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter les différents partenaires chacun en ce qui les concerne pour le subventionnement du projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.





République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Le mardi sept février deux mille vingt-trois à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi premier février deux mille vingt-trois.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Christine LUTTER, M. Bernard MERTZ, Mme Dominique HAEFFELÉ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : M. Marc MILTENBERGER (procuration donnée à M. Michel WARTEL), Mme Christelle HUSS (procuration donnée à M. Jean-Luc BROGER), M. André MEHN (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 04/2023 : Demande de subvention pour l'opération de relamping total du parc d'éclairage public de la commune de Wolfisheim

VU l'annonce par la Première ministre en date du 27 août 2022 de création et d'inscription du fonds vert dans la loi de finances pour 2023.

VU La circulaire TREL2235937C du 14 décembre 2022, publiée le 18 janvier 2023 précisant les modalités de mise en œuvre du fonds vert

CONSIDERANT que la commune de Wolfisheim s'est engagée depuis plusieurs années dans la modernisation de ses infrastructures d'éclairage public.

CONSIDERANT que la crise énergétique accélère la nécessité d'un passage rapide à la technologie LED pour réduire de 60 % les consommations du parc actuel.

CONSIDERANT l'engagement dans le dispositif intracting de la banque des territoires de la commune

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans l'extinction totale de son parc d'éclairage public de 00h00 à 5h00 du matin.

CONSIDERANT que l'action gouvernementale par le biais du fonds vert est en parfaite concordance avec le calendrier communal

CONSIDERANT la nécessité de consolider le financement dudit projet

ENTENDU les explications du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager l'opération de relamping total du parc d'éclairage public de la commune de Wolfisheim



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 7 février 2023

ADOpte le plan de financement ci-après :

Subventions sollicitées	Taux d'aide recherché	Montant attendus en €
Fonds vert	80%	96 000,00 €
Commune	20%	24 000,00 €
TOTAL		120 000,00 €

AUTORISE le Maire à solliciter le fonds vert et tous autres financements nécessaires à la réalisation du projet.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.